

COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MERCREDI 3 AOUT 2022 A 18H30

Date de la convocation : 28 juillet 2022

Présents :

Jean-Marie REY, Maire

Adrien GIRARD, Muriel PAYAN, Alexandre GOUEL, adjoints

Marielle BOY, Jean-Michel BRUNET, Yveline CORDIER, Jean-Baptiste CRAFFK, Fabrice LOISEAU, Violaine PIQUET-GAUTHIER, Pierre SAVODELLI

Procurations :

Margot MERLE à Muriel PAYAN

Lisa FAURE à Marielle BOY

Gabrielle GUIBERT à Jean-Baptiste CRAFFK

Jean-Charles THOMAS à Adrien GIRARD

Secrétaire de séance : Jean-Baptiste CRAFFK

La séance est ouverte à 18h30 sous la présidence de Jean-Marie REY, Maire.

Monsieur le Maire procède à l'appel des membres du Conseil Municipal et informe l'assemblée de l'installation de Monsieur Jean-Baptiste CRAFFK en tant que nouveau conseiller municipal, en remplacement de Monsieur Bruno PROIETTI, démissionnaire.

Le secrétaire de séance est nommé et le compte rendu du conseil du 28 juin 2022 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne lecture des actes qu'il a pris en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Municipal par délibération n°035/2020, du 23 mai 2020, depuis le 28 juin 2022.

I - AFFAIRES ADMINISTRATIVES

1/ VENTE DE TERRAIN AI GROS MOUTAS : CHOIX FINAL DU CANDIDAT

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la mise en œuvre de la délibération n°009/2015 du 29 janvier 2015 pour la vente des terrains au lieu-dit « Gros Moutas ». Suite à l'appel à candidatures lancé et à la sélection de 3 candidats par délibération n°114/2021 du 24 novembre 2021, les offres ont été remises par ces derniers et analysées par la commission adhoc le 11 juillet dernier.

Il est proposé de retenir l'offre déposée par le groupement OASIS Groupe-Proméo.

Approuvé à l'unanimité

2/ SIVM SERRE-CHEVALIER : APPROBATION DES TARIFS DE LA REDEVANCE ACCES SITE NORDIQUE POUR LA SAISON 2022/2023

Le conseil municipal est invité à approuver les tarifs d'accès au site nordique pour l'hiver 2022/2023, préalablement adoptés par le Comité syndical du SIVM Serre Chevalier du 23 juin dernier.

Approuvé à l'unanimité

3/ CONSIGNE A SKIS : RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL ET LANCEMENT D'UNE PROCEDURE DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC SIMPLIFIEE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la consigne à skis est exploitée sous forme de délégation de service public depuis sa création en 2007.

Compte-tenu de la nature du service et des contraintes de service public (durée et horaires d'ouverture notamment) imposées au futur gestionnaire, il semble qu'une concession à procédure simplifiée soit le régime juridique le plus approprié et le plus sécurisé au niveau de la procédure retenue.

La concession de service public envisagée aura pour effet de donner au délégataire l'exclusivité de la perception des redevances directes de la consigne à skis et l'accès aux fluides nécessaires à son exploitation (eau, électricité, chauffage).

En contrepartie de cette délégation, le délégataire versera à la Commune une participation financière, d'un montant de 15 000€ HT par saison minimum.

Afin de permettre aux candidats de s'engager sur un véritable projet professionnel et à la collectivité de s'assurer une continuité de service suffisante, il est proposé de lancer cette concession sur une durée de trois saisons d'hiver.

Approuvé à l'unanimité

4/ NOMINATION DES DÉLÉGUÉS AU SIGED SERRE-CHEVALIER

Suite à la démission de Monsieur Bruno PROIETTI, délégué titulaire au SIGED de Serre Chevalier, il convient de procéder au remplacement de ce-dernier.

Il est proposé de nommer Madame Marielle BOY, actuellement déléguée suppléante, déléguée titulaire et de nommer Monsieur Jean-Baptiste CRAFFK délégué suppléant.

Approuvé à l'unanimité

5/ MODIFICATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE D'URBANISME

Suite à la démission de Monsieur Bruno PROIETTI, membre suppléant de la commission communale d'urbanisme, il est proposé de remplacer ce-dernier par Monsieur Jean-Baptiste CRAFFK.

Approuvé à l'unanimité

6/ APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES SERVICES PERISCOLAIRES

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la volonté de récapituler les modalités de fonctionnement des services périscolaires de la commune dans un document unique. L'élaboration de ce document permettrait également d'instaurer un permis à points au sein de la cantine scolaire. Cette disposition a pour but de sensibiliser les enfants à leur comportement envers leurs camarades et le personnel de restauration.

Approuvé à l'unanimité

II – AFFAIRES FINANCIERES

7/ DECISION MODIFICATIVE N°1 : BUDGET DES GRANDS BAINS

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des modifications à apporter au budget des Grands Bains afin d'ajuster les crédits permettant de faire face aux dépenses courantes et aux travaux prévus lors de la fermeture technique de l'automne. Ces dépenses sont équilibrées par le chiffre d'affaires de l'établissement.

Approuvé à l'unanimité

8/ FACTURATION DES RACCORDEMENTS AU RESEAU D'EAU POTABLE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que, conformément au règlement du service de l'eau adopté en 2017, les frais nécessaires à l'établissement du branchement au réseau sont à la charge du propriétaire ou de la copropriété, selon les tarifs fixés sur un bordereau des prix. Ce bordereau n'ayant jamais été adopté, il est proposé de l'approuver ce soir.

Approuvé à l'unanimité

9/ RÉNOVATION DU LAVOIR DU CASSET : DON DE LA PART DE LA MARQUE FORCLAZ-DECATHLON

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du souhait de la marque FORCLAZ-DECATHLON de verser un don de 1000€ pour participer à un chantier à venir au hameau du Casset, en hommage à un de leur dirigeant propriétaire d'une maison.

Il est proposé d'accepter ce don et de le flécher sur les travaux de rénovation du lavoir, envisagés en 2023.

Approuvé à l'unanimité

III - AFFAIRES LIÉES A L'URBANISME

10/ ACHAT DE LA PARCELLE AK621

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Madame Colette GIRAUD épouse TOSTAIN et Monsieur Georges GIRAUD sont propriétaires de la parcelle cadastrée AK621 au lieu-dit « Les Gareys ». Cette parcelle est impactée par le projet de mise en sécurité de l'arrêt de bus du Freyssinet dont les travaux sont envisagés à l'automne prochain par le conseil départemental et la région.

La commune s'est donc portée acquéreuse de cette parcelle de 278m² au prix de 2€/m² soit 556€. Les propriétaires ayant accepté cette offre, il est proposé de procéder à l'achat de cette parcelle.

Approuvé à l'unanimité

QUESTIONS

1°) Une personne présente dans le public, riveraine de l'établissement des Grands Bains fait part des intrusions récurrentes dans l'établissement, engendrant de possibles problèmes sanitaires et un dérangement pour les riverains.

Adrien GIRARD, 1^{er} adjoint, confirme ses intrusions régulières mais que l'installation de caméras et la collaboration avec les forces de l'ordre permettent de les limiter et de désormais identifier leurs auteurs.

2°) M. Jean-Paul REVERCHON interpelle le conseil municipal sur 2 points :

- Le devenir des biens occupés par le diocèse (bâtiment de la cure et jardin potager) et l'offre d'acquisition faite par la commune pour le jardin et qui semble insuffisante
- L'installation d'un sens unique de circulation sur la route de Rochebrune qui engendre la contestation des riverains

Monsieur le Maire répond que la destination de l'ensemble des bâtiments communaux fait partie des sujets actuellement en réflexion via l'étude de programmation urbaine et architecturale et qu'aucune décision n'est prise ; il invite d'ailleurs l'ensemble des personnes présentes à participer aux ateliers participatifs afin de faire part de leur vision. En ce qui concerne le jardin, la proposition financière d'acquisition a été faite sur la base de l'estimation

des domaines et que ce terrain est frappé d'un emplacement réservé pour un parking.

Alexandre GOUEL, 3ème adjoint, précise que la circulation route de Rochebrune a été remise dans sa configuration initiale.

M. Guy PHILIP, riverain de la route de Rochebrune, répond que les panneaux n'ont pas été remis et que l'idée d'un sens unique pour la période du 15/12 au 15/04 ne présente pas d'intérêt puisqu'aucun problème de circulation n'est rencontré.

Il est convenu d'un rendez-vous sur site entre les riverains, le Maire et M. GOUEL.

3°) Une personne présente dans le public fait part de sa demande auprès du conseil municipal pour l'installation d'une « place handicapée » au Lauzet.

Monsieur le Maire répond que cette demande est toujours en cours d'étude.

4°) Un riverain de la route des Guibertes demande l'intervention de la commune pour une reprise du caniveau installé à l'embranchement du chemin de la Draye afin que son fils puisse circuler en fauteuil roulant.

Monsieur le Maire répond qu'une visite sera effectuée sur place.

5°) Un administré souhaite que la commune intervienne auprès des responsables du déploiement du réseau de fibre optique car l'accès à la fibre est compliqué et les armoires restent ouvertes en permanence.

Monsieur le Maire prend note de la demande.

6°) Madame Marie-Hélène BOREL rappelle au conseil municipal la volonté de l'association « La Guibertine » de voir revenir l'estampe des Guibertes au sein de l'église et de la voir restaurer.

Le président de l'association rajoute que les conditions de conservation actuelles ne doivent pas être optimales et qu'un dispositif de sécurité était prévu dans l'église.

Monsieur le Maire confirme sa connaissance du PV de l'assemblée générale de l'association. Il précise que le dossier de l'estampe rencontre actuellement des difficultés administratives et techniques avec la DRAC.

Interpellé sur le sujet plus général de l'état du pourtour de l'église, Monsieur le Maire répond que le sujet des dispositifs de collecte des déchets est en cours de traitement avec la Communauté de Communes et que des devis sont en cours pour aménager la place.

La séance est levée à 19h40.

Le Maire,

Jean-Marie REY

